

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 20H30</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine YVON, M. Cyril CRESPIEN.</p> <p><b>Absents</b> : M. Thierry LESOURD, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance</b>.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>08</b>	<b>08</b>			
Date de Convocation					
<b>18 juillet 2014</b>			<p align="center"><b>Création éclairage public rue des Masselins</b></p>		
<b>Délibération N° 2014/62</b>					
<b>Affichée le 31 juillet 2014</b>					

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux devis relatifs à la création de l'éclairage public rue des Masselins, comme suit :

Société	N° de devis	HT	TTC
CITEOS 61 ALENCON	2014.015A	9 304.00 €	11 164.80 €
PORTE ELECTRICITE 61 AUBE	094215	9 370.00 €	11 244.00 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

- **Considérant que le projet d'éclairage public rue des Masselins est inscrit au budget 2014, ainsi que le prêt bancaire nécessaire au financement de ces travaux**
- **Considérant que la tranche nécessaire à la réalisation de ce projet a été réalisée à cet effet (délibération 2014/57), Décide la Création de l'éclairage public rue des Masselins,**
- **Accepte le devis n° 2014.015A de la société CITEOS, relatif à ces travaux pour un montant de 9 304, 00 € HT soit 11 164, 80 € TTC, au taux de TVA en vigueur, avec une préférence pour un RAL de couleur BORDEAUX**
- **Dit que cette dépense sera mandatée au chapitre 23, imputation 2315, opération 113,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 juillet 2014,  
Le Maire,

Serge GODARD

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 31 juillet 2014**.

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>			
REPUBLIQUE FRANCAISE						
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 20H30,</b> le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine YVON, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b></p>			
Nombre de Conseillers						
En exercice	Présents	Votants				
<b>15</b>	<b>08</b>	<b>08</b>				
Date de Convocation						
<b>18 juillet 2014</b>			<b>Création éclairage public rue de L'Eglise</b>			
<b>Délibération N° 2014/63</b>						
<b>Affichée le 31 juillet 2014</b>						
<p>Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux devis relatifs à la création de l'éclairage public rue de L'Eglise, comme suit :</p>						
Société		N° de devis		HT		TTC
CITEOS 61 ALENCON		2014-073A		2 316.00 €		2 779.20 €
PORTE ELECTRICITE 61 AUBE		094219		2 320.00 €		2 784.00 €
<p>Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <p><b>- Considérant que le projet d'éclairage public rue de L'Eglise est inscrit au budget 2014, ainsi que le prêt bancaire nécessaire au financement de ces travaux, Décide la Création de l'éclairage public rue de L'Eglise,</b></p> <p><b>- Accepte le devis n° 2014- 073A de la société CITEOS, relatif à ces travaux pour un montant de 2 316, 00 € HT soit 2 779, 20 € TTC, au taux de TVA en vigueur,</b></p> <p><b>- Dit que cette dépense sera mandatée au chapitre 23, imputation 2315, opération 113,</b></p> <p><b>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération</b></p>						
<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 juillet 2014, Le Maire,</p>						
Serge GODARD						

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 31 juillet 2014.**

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>						
REPUBLIQUE FRANCAISE									
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 20H30,</b> le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents :</b> M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine YVON, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents :</b> M. Thierry LESOURD, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance.</b></p>						
Nombre de Conseillers									
En exercice	Présents	Votants							
<b>15</b>	<b>08</b>	<b>08</b>							
Date de Convocation									
<b>18 juillet 2014</b>			<p align="center"><b>Encaissement d'un chèque en remboursement du sinistre sur les feux tricolores</b></p>						
<b>Délibération N° 2014/64</b>									
<b>Affichée le 31 juillet 2014</b>									
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 23 février dernier, un automobiliste a percuté les feux tricolores et autres panneaux de signalisation route de Bourth.</p> <p>Monsieur Le Maire liste les remboursements reçus de l'assurance GROUPAMA, comme suit :</p> <table border="1"> <tr> <td>1486.62 €</td> <td>Suite à présentation des devis d'intervention et de réparation,</td> </tr> <tr> <td>137,00 €</td> <td>suite à l'obtention du recours à l'encontre de l'automobiliste responsable,</td> </tr> </table> <p>Il ajoute que la copie des factures mandatées a été envoyée à la compagnie d'assurances afin de percevoir la somme restante de 194.58 € et propose l'encaissement du chèque correspondant.</p> <p><b>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide d'accepter l'encaissement de ce chèque émanant de GROUPAMA,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire de l'encaisser sur le budget 2014 de la commune 325,</b></li> <li>- <b>Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,</b></li> </ul> <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 juillet 2014, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>						1486.62 €	Suite à présentation des devis d'intervention et de réparation,	137,00 €	suite à l'obtention du recours à l'encontre de l'automobiliste responsable,
1486.62 €	Suite à présentation des devis d'intervention et de réparation,								
137,00 €	suite à l'obtention du recours à l'encontre de l'automobiliste responsable,								
<p><i>Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du <b>31 juillet 2014.</b></i></p>									

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 20H30</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine YVON, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents</b> : M. Thierry LESOURD, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance</b>.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>08</b>	<b>08</b>			
Date de Convocation					
<b>18 juillet 2014</b>			<p align="center"><b>Chemin « Le Petit Moulin » cadastré ZA 49 : choix d'un avocat pour règlement Litige</b></p>		
<b>Délibération N° 2014/65</b>					
<b>Affichée le 31 juillet 2014</b>					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige concernant la vente à tort- entre deux particuliers- du chemin « Le Petit Moulin », cadastré ZA 49 et appartenant à la commune de Chandai.

Il donne lecture du courrier de l'assurance GROUPAMA, du 09 juillet dernier, demandant de bien vouloir prendre une délibération nommant l'avocat retenu pour la défense de ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de confier la défense de ce litige à Maître BOSQUET Guillaume, avocat spécialisé en droit de l'environnement, 37 avenue Quakenbrück, 61000 Alençon, étant donné que la Commune de Saint Sulpice sur Risle a déjà fait appel à ces services et obtenu gain de cause dans les dossiers confiés.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,**  
**- Décide d'autoriser Maître BOSQUET Guillaume avocat spécialisé en droit de l'environnement, 37 avenue Quakenbrück, 61000 Alençon, à se constituer pour le compte de la commune, dans la défense de ce dossier relatif à cette vente litigieuse du chemin « Le Petit Moulin », cadastré ZA 49,**  
**- Prend note que Monsieur Le Maire va rencontrer cet avocat le mercredi 30 juillet 2014, à 15H30 à Alençon (Orne),**  
**-Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 juillet 2014,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 31 juillet 2014.*

<b>COMMUNE DE CHANDAI</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p><b>L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à 20H30</b>, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p><b>Etaient Présents</b> : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdalena CAPPELAERE, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Christophe MOITEAUX, Mme Martine YVON, M. Cyril CRESPIN.</p> <p><b>Absents</b> : M. Thierry LESOURD, M. Didier MARÉCHAL, Mme Stéphanie COLOMBEL, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY, Mme Virginie VANNIER, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>M. Christophe MOITEAUX a été désigné <b>en qualité de secrétaire de séance</b>.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
<b>15</b>	<b>08</b>	<b>08</b>			
Date de Convocation					
<b>18 juillet 2014</b>			<p align="center"><b>Prêt bancaire pour la création d'éclairage public rue des Masselins et de l'Eglise</b></p>		
<b>Délibération N° 2014/66</b>					
<b>Affichée le 31 juillet 2014</b>					

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2014, il a été décidé d'inscrire un prêt bancaire maximum de 100 000 € pour les travaux d'effacement des réseaux et de création d'éclairage public rue des Masselins et de l'Eglise. Il propose de contracter un prêt bancaire et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

- **Considérant qu'au budget principal 325, année 2014, une recette d'investissement de 100 000 € est prévue au chapitre 16, imputation 1641 « emprunts », afin de financer les travaux d'effacement de réseau et d'éclairage,**
- **Décide de recourir à un prêt bancaire pour le financement des travaux de réseau d'éclairage et d'électricité rue des Masselins et de l'Eglise, pour une somme maximale de 100 000 €,**
- **Charge Monsieur Le Maire de rechercher des offres de prêt adaptées à ce projet, avec une durée de remboursement de 15 ans ou plus de façon à ne pas alourdir les charges annuelles sur le budget de la Commune de Chandai.**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 juillet 2014,  
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date **du 31 juillet 2014**.*